**Toutes les filles et tous les garçons ont droit à une éducation inclusive de qualité, y compris les enfants handicapés**

**Messages clés sur l’égalité entre les sexes et l’éducation inclusive des personnes handicapées pour la Conférence panafricaine sur l’éducation**

**Faits marquants :** L’Afrique de l’Ouest et du Centre est la région du monde qui compte le plus grand nombre d’enfants non scolarisés ; on estime qu’ils étaient 32 millions en 2014[[1]](#footnote-1). 28 millions de filles n’ont pas accès à l’éducation en Afrique de l’Ouest et du Centre et la région est confrontée à des disparités de genre croissantes et à une inclusion de plus en plus réduite alors que l’accès augmente. Les taux nets de fréquentation au primaire s’élèvent à 68% pour les filles et 72% pour les garçons, mais seulement 24% des filles et 35% des garçons achèvent leurs études secondaires supérieures. La majorité des enfants non scolarisés appartiennent à des groupes marginalisés ou à des milieux défavorisés ; on estime qu’un enfant non scolarisé sur trois est en situation de handicap[[2]](#footnote-2), qui peut également réduire les capacités d’apprentissage de l’enfant lorsqu’il est scolarisé et entraîner son abandon de l’école[[3]](#footnote-3).

**Engagements régionaux et mondiaux :** L’égalité de genre et l’éducation inclusive sont au cœur de l’accomplissement des Objectifs de Développement Durable 4, 3 et 5. L’ODD 4 vise à « assurer l’accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d’égalité, et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie ». L’un des piliers de la Stratégie continentale de l’éducation pour l’Afrique (CESA 16-25) qui correspond au Cadre 2016-2025 de l’Agenda 2063 de l’Union Africaine est d’assurer « l’équité de genre, égalité et une sensibilité aux différences culturelles dans tous les systèmes d’éducation et de formation ».

**Conventions et cadres internationaux :** Des conventions telles que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfance, le Cadre d’action de Dakar, la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDAW), la Déclaration solennelle de l’Union Africaine sur l’égalité des genres en Afrique, le Protocole sur les droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) et le Protocole de l’Union Africaine sur la protection des droits des personnes âgées et des personnes handicapées définissent le droit à l’éducation pour tous. Tout enfant, quel que soit son sexe ou sa situation de handicap, a le droit d’accéder, sur un pied d’égalité avec les autres enfants de la communauté dans laquelle il vit, à un enseignement primaire et secondaire équitable, inclusif, de qualité et gratuit.

Action clé**:** Nous appelons les gouvernements à honorer leur engagement de ne laisser personne pour compte en augmentant les budgets alloués à l’égalité de genre et à l’éducation inclusive et en veillant à ce que les plans nationaux du secteur de l’éducation répondent aux normes minimales en matière d’égalité de genre et d’adaptation aux besoins des personnes handicapées, afin de remédier aux inégalités et aux multiples obstacles auxquels sont confrontés les filles et les garçons, y compris ceux en situation de handicap.

**Messages clés:**

* **Veiller à ce que la planification du secteur de l’éducation nationale tienne compte des personnes handicapées et du genre :** l’égalité de genre et les besoins en matière d’éducation inclusive doivent être développés dans la cadre d’une stratégie nationale et non d’une approche distincte. Les gouvernements peuvent adopter une double approche vis-à-vis de l’éducation inclusive : un changement systémique couplé à des initiatives spécifiques. Le Ghana a récemment intégré une approche inclusive du handicap dans une analyse générale du secteur de l’éducation. Cette approche a montré des résultats prometteurs. L’analyse, la planification et le suivi du secteur de l’éducation doivent faire en sorte que tous les plans et politiques d’éducation tiennent compte des besoins spécifiques de toutes les filles et garçons, y compris ceux en situation de handicap. Pour y parvenir, des données ventilées par sexe, âge et type de handicap ainsi que des données sur l’accessibilité de l’école et la formation des enseignants doivent être collectées. Ces données pourront ensuite être utilisées pour la planification et le financement de l’éducation inclusive[[4]](#footnote-4).
* **Veiller à ce que le budget national du système éducatif permette de promouvoir efficacement l’égalité des genres et l’éducation inclusive :** l’éducation inclusive s’est révélée plus efficiente que l’éducation spécialisée ou différenciée, notamment dans les contextes de faibles revenus[[5]](#footnote-5). Les budgets de l’Etat alloués à l’éducation peuvent améliorer et maintenir l’ensemble du système éducatif avec une approche soucieuse de l’égalité des genres et de l’inclusion, et s’adapter, en cas de besoin, à des situations individuelles[[6]](#footnote-6). Au Sénégal, les projections actuelles du coût et du financement du Plan du secteur de l’éducation (2017-2030) prévoient des dispositions pour la prise en compte du handicap.
* **Promouvoir un enseignement et des programmes scolaires sensibles à la dimension de genre et du handicap et qui incluent l’éducation complète à la sexualité (ECS) :** aider les enseignants à répondre à la diversité de tous les apprenants dans la salle de classe profite à tous les enfants. Des pratiques pédagogiques de qualité, inclusives et sensibles au genre peuvent être favorisées par l’intégration, dans la formation initiale et dans des modules de formation continue des enseignants, des concepts et des méthodologies sensibles au genre et à l’inclusion. La formation des enseignants sur les besoins spécifiques des enfants handicapés encourage l’inclusion et permet de s’assurer que « personne n’est laissé pour compte ». Ce travail est en cours dans certains pays de la région. Par exemple, le Burkina Faso et le Togo ont déjà inclus des approches adaptées au handicap dans leurs manuels de formation des enseignants. En Afrique subsaharienne, une relation entre l’incapacité de répondre aux besoins des filles et les taux élevés de grossesses, d’abandon scolaire et de mariage d’enfants a été démontrée[[7]](#footnote-7). Le taux d’alphabétisation chez les femmes qui se sont mariées mineures est de 29% alors qu’il est de 53,7% pour les femmes qui se sont mariées après 18 ans. L’accès de tous les jeunes à l’information et aux services de santé sexuelle et reproductive est essentiel pour exploiter le dividende démographique. De nombreux pays, comme le Bénin, le Ghana, la Côte d’Ivoire et le Togo intègrent l’ECS dans les programmes scolaires et cette pratique doit être encouragée.
* **Promouvoir des environnements d’apprentissage inclusifs, accueillants pour les filles, sûrs et protecteurs :** les violences de genre en milieu scolaire (VGMS) ont un impact négatif sur l’accès à l’école et les résultats scolaires des filles ; 67% des abandons scolaires chez les filles sont dus à la violence au sein et autour de l’école. Les filles handicapées représentent l’un des groupes sociaux les plus marginalisés au monde[[8]](#footnote-8) car elles sont confrontées à une double discrimination. Les besoins éducatifs spécifiques des filles doivent être pris en compte : mesures de protection au sein et autour de l’école, accès à des toilettes privées et à des mesures d’hygiène menstruelle, et des approches adaptées pour identifier, inscrire et intégrer les filles en situation de handicap. Les nouveaux établissements d’enseignement doivent être construits selon une norme de construction universelle[[9]](#footnote-9) et les établissements existants doivent être adaptés et aménagés pour respecter les normes minimales d’accessibilité que stipule la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. En Guinée-Bissau, par exemple, un certain nombre d’enseignants ont été formés pour élaborer eux-mêmes des matériels pédagogiques adaptés afin de permettre une pédagogie plus sensorielle et plus pratique.
* **Collaborer entre les secteurs :** la collaboration est essentielle pour atteindre les résultats fixés en matière d’égalité des genres et d’éducation inclusive ; ceci implique une approche multisectorielle qui favorise la collaboration entre les secteurs (par exemple, ministères de la santé, des affaires sociales, de la famille, du genre, de l’éducation, etc.), ainsi que des échanges entre les différentes parties prenantes au sein du secteur de l’éducation. Toutes les parties prenantes doivent s’engager activement dans les partenariats pour combler les lacunes en matière d’information, de capacité et de ressources, et faire levier sur les résultats fruits de la collaboration intersectorielle.

1. UNICEF, UNESCO, All children in school by 2015, Global initiative on OOSC. Regional report West and Central Africa. 2014, p. 31. <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002280/228081e.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. Towards a disability inclusive education, Background paper for the Oslo Summit on Education for Development, 2015, p.3. <http://atlas-alliansen.no/wp-content/uploads/2016/01/TOWARDS-A-DISIBILITY-INCLUSIVE-EDUCATION.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
3. The World Bank & GPE, The price of exclusion: Disability and education. Disability gaps in educational attainment and literacy, 2017. <http://documents.worldbank.org/curated/en/396291511988894028/pdf/121762-replacement-PUBLIC-WorldBank-GapsInEdAttainmentLiteracy-Brief-v6.pdf> [↑](#footnote-ref-3)
4. The Washington Group / UNICEF Child Module needs to be used to strengthen data collection through national surveys, censuses and Education Management Information System (EMIS) [↑](#footnote-ref-4)
5. IDDC & Light for the World, Costing Equity, the case for disability-responsive education financing, 2016, p.18. <https://www.iddcconsortium.net/sites/default/files/resources-tools/files/iddc-report-short_16-10-17.pdf> [↑](#footnote-ref-5)
6. Ibid p.45 [↑](#footnote-ref-6)
7. Petroni, S. et al., 2017, New Findings on Child Marriage in Sub-Saharan Africa. Annals of Global Health, 83(5-6), 781-790. Elsevier. [↑](#footnote-ref-7)
8. UNGEI & Leonard Cheshire Disability, Still left behind: Pathways to inclusive education for girls with disabilities, 2017. <http://www.ungei.org/Still_Left_Behind_Full_Report.PDF> [↑](#footnote-ref-8)
9. Convention on the Rights of Persons with Disabilities, 2006, article 24. [↑](#footnote-ref-9)